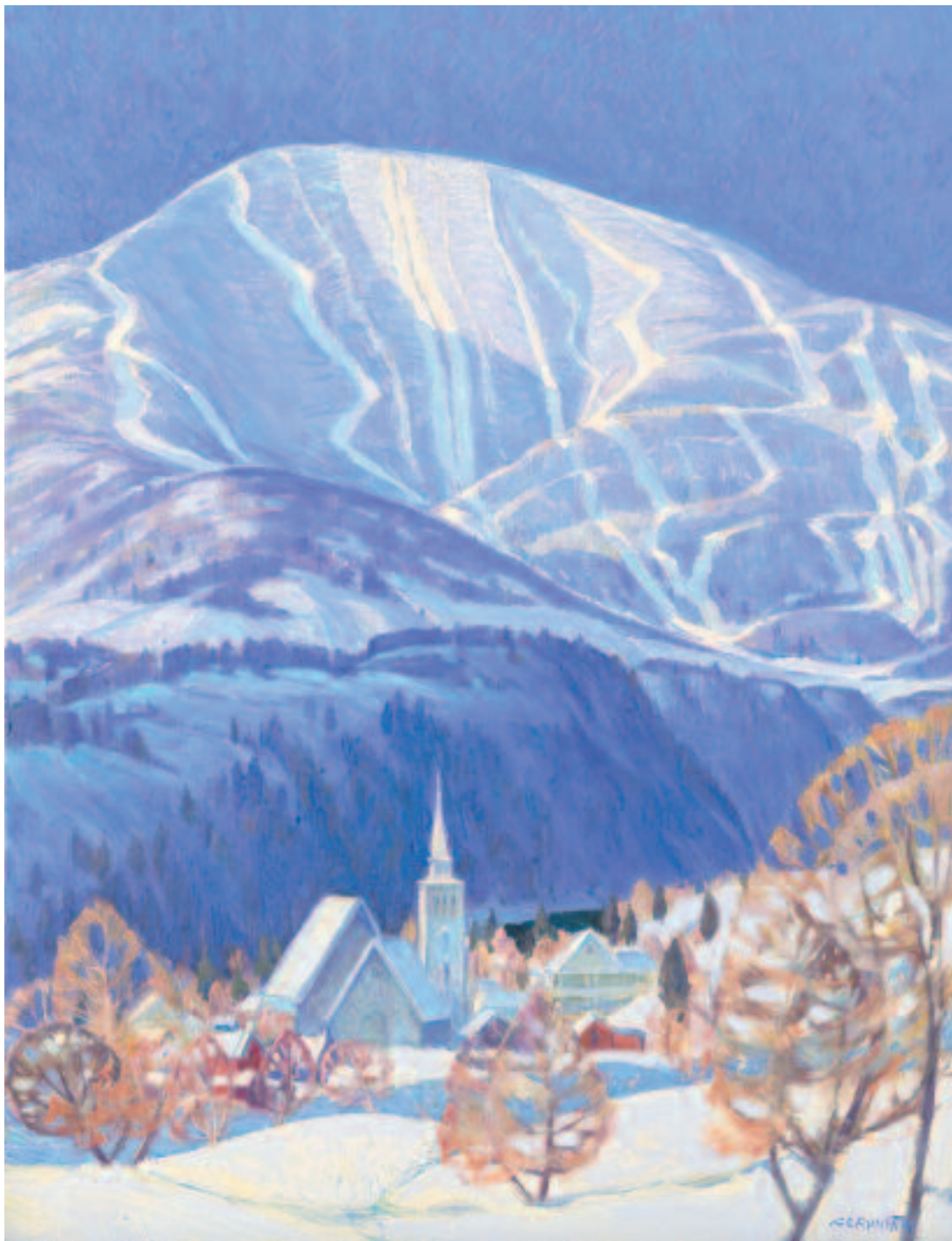


L'À Propos

Journal municipal Octobre 2006
Volume 11 Numéro 3



Giovanni Gerometta

Mot du maire

Henri Cloutier

À nouveau, les membres du Conseil municipal viennent vous livrer plusieurs informations pertinentes concernant l'administration de la Ville de Beaupré. Aujourd'hui, je vous parlerai plus particulièrement d'eau potable et du chalet des loisirs. Cependant, avant d'aborder ces deux sujets, je veux féliciter monsieur Alain Guay pour le succès qu'il a connu comme président d'honneur de la croisière casino organisée au bénéfice de la Fondation Michel Sarrazin. Cette activité a permis d'amasser la somme de 138 500 \$. Félicitations monsieur Guay, je remarque que vous n'êtes pas gêné de mentionner que votre entreprise est située à Beaupré. Cela est tout à notre honneur.

Eau potable

Vous savez que le dossier suit son cours depuis près de cinq (5) ans. Au départ, le Ministère des Affaires Municipales et des Régions avait souhaité recevoir de notre part, un projet unique d'approvisionnement en eau potable et un projet conjoint avec la ville voisine. Nous avons donc travaillé dans ce sens en engageant la même firme d'ingénierie pour préparer les deux modèles de projet. Après 2 ans environ, nous avons dû nous rendre compte que le dossier n'avancait pas très vite et que, de la part de la ville voisine, il n'y avait pas de volonté politique claire de faire avancer le dossier. Nous avons donc décidé de faire cavalier seul en engageant notre firme d'ingénierie, c'est-à-dire BPR. Nous avons cependant respecté le souhait du ministère; à savoir, de préparer un projet unique et un projet conjoint.

Une autre année s'est passée et on se rendit compte, lorsque notre dossier fut complété, que le dossier de la municipalité voisine n'avait à peu près pas avancé, autant sur son propre projet que sur le projet conjoint. La Ville de Beaupré a donc remis son étude de projet conjoint à la municipalité voisine afin de sauver du temps et voir s'il était possible de réaliser un projet commun. Une réponse nous est parvenue quelques mois plus tard qui mentionnait que si c'était la meilleure solution, la plus avantageuse pour Ste-Anne-de-Beaupré, il pourrait y avoir un projet commun moyennant certaines conditions dont la formation d'une régie intermunicipale. Ceux et celles qui connaissent un peu le fonctionnement d'une régie, savent très bien que cela devient impossible de fonctionner lorsqu'elle est composée de 2 parties et que ces parties ne sont pas d'accord.

Avec une telle réponse, on ne pouvait savoir quand la municipalité de Ste-Anne-de-Beaupré serait prête à procéder et pour nous, la qualité de l'eau est une vraie priorité. D'ailleurs, encore aujourd'hui, la municipalité voisine n'en est qu'à l'étape des expériences. Quoiqu'il en soit, nous avons décidé de faire cavalier seul et d'avancer en demandant l'acceptation de notre projet.

Vous savez maintenant que le projet a été annoncé à un coût de 12,7 millions de dollars, financé par le Ministère des Affaires Municipales et des Régions à la hauteur de 50 %. Nous avons fait des calculs préliminaires qui nous permettent de penser que le coût réel, pour une résidence familiale, devrait être de 250 \$ annuellement, incluant l'immobilisation des infrastructures et le coût d'opération. J'ai annoncé, à la conférence de presse, qu'une séance d'informations pour les citoyens et citoyennes serait tenue à la fin septembre. J'ai dû corriger cette situation afin de pouvoir vous indiquer des chiffres réels qui avaient une forte probabilité d'être respectés. Nous avons tenu cette séance d'informations le 19 octobre dernier au Centre Communautaire.

Certaines personnes me questionnent sur la qualité de l'eau de la Rivière Ste-Anne-du-Nord. C'est avec plaisir que je leur mentionne que la qualité de l'eau est de bonne à excellente. On peut même se baigner dans la rivière ce qui n'était pas le cas, il y a quelques années. Cette amélioration de la qualité de l'eau est due au fait que les municipalités situées à l'est de Beaupré ont exigé l'installation de fosses septiques aux résidences secondaires tel que l'exige le Ministère de l'Environnement. Pour ce qui est du site d'enfouissement, nous savons qu'il n'existe pas de rejet parce que nos tests le démontrent. Le lixiviat est traité régulièrement à Québec et, au cours des dernières années, il était traité à Beaupré, à notre usine d'assainissement des eaux usées.

Toutefois, il faut bien penser qu'il est pratiquement impossible d'éliminer de la rivière tous les coliformes fécaux. Nous n'empêcherons jamais le gibier d'aller à la rivière. Notre usine sera équipée pour traiter ce type de produit. D'autres personnes me demandent également s'il est encore possible d'accueillir la ville voisine dans nos installations afin de diminuer les coûts. À cette question, je réponds ce que la ministre des Affaires Municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, a répondu à un journaliste qui lui posait la question.

"Oui, il sera possible de desservir la Ville de Ste-Anne-de-Beaupré. Il s'agira d'ajouter un module de plus à l'usine qui sera construite. Le tuyau d'approvisionnement sera suffisamment gros pour desservir les 2 municipalités. Il y a suffisamment d'eau dans la rivière pour respecter les normes et desservir les 2 municipalités pour plusieurs décennies à venir. Il serait également possible de partager les coûts d'opération selon le débit utilisé dans chacune des municipalités en plaçant tout simplement un compteur à l'endroit approprié."

Quoiqu'il en soit, la Ville de Ste-Anne-de-Beaupré terminera ses expériences et ses administrateurs prendront la meilleure décision pour leurs citoyens. À mon avis, l'administration actuelle démontre une volonté plus évidente que celle "d'hier" dans ce dossier. Quant à nous, nous demeurons ouverts à toute discussion. Notre projet est en marche et la réalisation s'effectuera au cours de 2007. Les premiers gallons d'eau traitée devraient apparaître au début de 2008. Voici maintenant les informations concrètes relatives à ce projet.

Pourquoi avons-nous besoin d'un nouveau système d'approvisionnement en eau potable ?

- . Parce qu'actuellement, nous prenons plus d'eau dans la Rivière aux Chiens que les normes du gouvernement ne le permettent. On ne doit pas dépasser 15 % de l'étiage alors que nous sommes à 33 %.

Étiage : Moment de l'année où il y a le moins d'eau dans la rivière (février)

- . Notre eau ne respecte pas les nouvelles normes du ministère en ce qui a trait à la turbidité. La couleur en est affectée ainsi que la senteur.

Turbidité : Eau trouble, dépôt dans l'eau

Quelle est la solution envisagée ?

- . installation d'une nouvelle prise d'eau située dans la Rivière Ste-Anne-du-Nord, au sud du barrage de la Compagnie Abitibi Consolidated; accompagnée d'une usine de filtration située sur la rive est de la rivière;

- . ajout d'une conduite d'aqueduc et d'une chambre de vannes sur le boulevard des Montagnards;
- . construction d'un poste de surpression dans la montée du «Camp Notre-Dame»;
- . construction d'un nouveau réservoir d'eau près de l'Hôtel Val-des-Neiges;
- . ajout de l'équipement d'instrumentation et de télémétrie aux réservoirs existants.

Quels sont les avantages de ce nouveau système ?

- . assurance de répondre aux besoins futurs en eau potable;
- . respect des nouvelles normes du ministère;
- . réduction de la couleur et de la turbidité de l'eau;
- . réduction des goûts et des odeurs;
- . meilleure salubrité de notre eau.

Quels sont les coûts ?

Dépenses

Travaux admissibles totaux	12 648 379 \$
Travaux admissibles de fluoration	164 251 \$
Travaux non admissibles à des subventions	1 379 978 \$
Frais divers pour le règlement (frais contingents)	307 392 \$
Total des dépenses	14 500 000 \$

Aide financière

Programme (Québec / Municipalité) lettre de confirmation	6 325 000 \$
Subvention pour fluoration	200 000 \$
Programme de la taxe d'accise	562 950 \$
Total de l'aide admissible	7 087 950 \$

Quel en sera le coût pour les citoyens de Beaupré ?

Coût de la dette relative à ce projet (capital et intérêts)	593 700 \$/ année
Coûts d'opération	240 000 \$/ année
Remboursement des coûts de construction (pour une maison de 100 000 \$ - évaluation moyenne en 2005)	170 \$/ année
Coûts d'opération (pour une maison de 100 000 \$ - évaluation moyenne en 2005)	78 \$/ année
Total de l'augmentation (pour une maison de 100 000 \$ - évaluation moyenne en 2005)	248 \$/ année

Le nouveau rôle d'évaluation devrait nous amener des revenus supplémentaires de l'ordre de 113 320 \$. Nous en avons tenu compte dans les coûts. Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'un projet d'envergure qui nous coûtera à tous un montant important mais, nous n'avons pas le choix; la qualité de l'eau, c'est primordial tant pour nous que pour nos touristes. L'eau, c'est la vie.

Chalet des loisirs

Depuis plusieurs années déjà, notre chalet des loisirs démontre des signes de fatigue. D'ailleurs, au début des années 90, l'administration en place avait pensé en construire un neuf. Actuellement, nous avons fait analyser la situation, par une firme d'ingénierie, et il est apparu évident qu'on ne doit pas dépenser pour réparer et conserver cette structure.

Il faut plutôt penser à la démolir et reconstruire. Le plancher s'est même affaissé d'environ deux (2) pouces, il y a quelques années, mais nous savons que nous pouvons utiliser quand même le chalet en toute sécurité. Un rapport d'ingénieurs nous le confirme.

Nous sommes donc à établir les besoins et à élaborer les plans d'une nouvelle bâtisse ainsi que les coûts. Il est évident que nous tiendrons compte de l'ensemble des dépenses avant d'aller de l'avant avec quelque projet que ce soit. Un programme provincial de subventions existe actuellement qui nous permettrait, si le projet est accepté, d'obtenir le paiement d'une subvention de 66 % des coûts. C'est un dossier qui commence, c'est à suivre. Je reviendrai plus tard sur le sujet.

En conclusion, ce ne sont pas les projets qui manquent mais, nous saurons faire le nécessaire pour respecter la capacité de payer de nos citoyens et citoyennes.

État de la situation financière

Henri Cloutier

Tel que le stipule l'article 474.1 de la Loi des Cités et Villes, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Ville de Beaufort ainsi qu'un aperçu des orientations pour l'année 2007 tel que lu lors de la réunion du Conseil municipal du 2 octobre 2006.

États financiers 2005

Le résultat des activités financières de l'année 2005 de la Ville de Beaufort se solde par un surplus de l'exercice au montant de 280 873 \$. Ce surplus provient des éléments suivants:

Surplus des activités financières avant affectations	(54 609 \$)
Affectations:	
Appropriation du surplus accumulé affecté	368 403 \$
Remboursement du fonds de roulement	(32 921 \$)
Total des affectations	335 482 \$
Surplus de l'exercice 2005	280 873 \$

La dette à long terme, à la fin de l'année 2005, s'élève à 16 337 945 \$. Voici l'analyse de celle-ci:

Dette totale (Dette de la Ville de Beaurpré – l'assainissement des eaux usées)

	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Dette exclusive à Beaurpré	3 692 777 \$	3 812 802 \$
Dette du Gouvernement du Québec (bibliothèque)	58 910 \$	40 543 \$
Dette totale	3 751 687 \$	3 853 345 \$

Dette (l'assainissement des eaux pour les municipalités et le gouvernement)

	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Part de la Ville de Beaurpré	1 666 668 \$	1 578 663 \$
Part de la Municipalité de St-Ferréol-les-Neiges	402 296 \$	381 249 \$
Part de la Municipalité de St-Joachim	677 937 \$	642 245 \$
Part du Gouvernement du Québec	10 462 199 \$	9 882 442 \$
Dette totale	13 209 100 \$	12 484 599 \$
Grand total de la dette	16 960 787 \$	16 337 945 \$

Dette nette appartenant exclusivement à la Ville de Beaurpré

	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Dette exclusive à la Ville de Beaurpré	3 692 777 \$	3 812 802 \$
Dette pour l'assainissement des eaux usées	1 666 668 \$	1 578 663 \$
Total de la dette exclusive à Beaurpré	5 359 446 \$	5 391 465 \$

Donc, la dette propre à la Ville de Beaurpré est de 5 391 465 \$, soit 3 812 802 \$ pour la dette exclusive appartenant à Beaurpré (autre que pour l'assainissement des eaux usées) et 1 578 663 \$ pour la dette provenant de l'assainissement des eaux usées. On remarque que la dette nette totale appartenant exclusivement à la Ville de Beaurpré a augmenté de la somme de **32 019 \$** en 2005.

Ceci est dû au fait que la Ville de Beaurpré a adopté 2 nouveaux règlements d'emprunt (règlement # 1023 au montant de 245 000 \$ pour financer les travaux des murs de soutènement bordant la Rivière Ste-Anne-du-Nord près du Pont Taschereau et le règlement # 1034 pour la construction de la Côte de la Falaise au montant de 349 000 \$). Ces 2 règlements seront remboursés en totalité en 10 ans. Ainsi, malgré 2 nouveaux règlements d'emprunt totalisant la somme de 594 000 \$, la dette n'a augmenté que de 32 019 \$ compte tenu du remboursement annuel.

Je tiens aussi à remercier mes collègues du Conseil municipal qui partagent un même objectif et qui savent, en collaboration avec les employés (es), faire le nécessaire pour améliorer progressivement chacun des secteurs de services de la Ville de Beaurpré. Notre journal "L'À Propos" vous informe régulièrement de ces progrès et nous sommes heureux de constater qu'il répond aux attentes des citoyennes et citoyens de notre ville.

Rapport du vérificateur pour l'année 2005

Les vérificateurs de la firme Samson, Bélair, Deloitte et Touche ont vérifié les États Financiers de l'année 2005 de la Ville de Beaupré suivant les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale.

Programme triennal d'immobilisations 2005

Concernant ce programme, voici les projets qui avaient été retenus au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2005:

Enseigne à l'hôtel de ville	3 000 \$
Enseigne au Centre communautaire	5 000 \$
Étagères pour la Bibliothèque municipale	2 000 \$
Piste de patins à roues alignées	25 000 \$
Réfection de la toiture de la bibliothèque	20 000 \$
Remplacement de fenêtres au Centre communautaire	50 000 \$
Équipements divers à la Sécurité publique	29 000 \$
Remplacement d'adaptateurs filetés	6 500 \$
Unité d'urgence (remorque et attache)	2 000 \$
Construction de la Rue Industrielle	30 000 \$
Remplacement des noms et poteaux de rues "Bas Beaupré"	50 000 \$
Pavage de la Côte Ste-Anne	15 500 \$
Réaménagement (stationnement secteur de l'école)	20 000 \$
Aménagement d'un bassin de rétention	15 000 \$
Transport au Domaine de la Seigneurie (côte)	21 000 \$
Transport et lampadaires de l'Esplanade	16 000 \$
Transport et lampadaires de l'Érablière	8 000 \$
Transport et pavage sur la Rue de l'Esplanade	17 500 \$
Lampadaires sur la Rue du Plateau	32 000 \$
Transport et pavage sur la Rue de l'Érablière	16 000 \$
Transport et tunnel sur la Rue Royale	6 000 \$
Transport et système de détection de gaz	12 500 \$
Tondeuse	1 200 \$
Instrument de nivellement au laser	2 000 \$
Optimisation de la flotte de véhicules	113 000 \$
Station d'épuration des eaux usées municipales	69 000 \$
Installation de bornes-fontaines	8 000 \$
Bouclage de l'aqueduc sur la Rue Dupont	8 000 \$
Captation d'eau souterraine sur la Rue Roland	8 000 \$
Éclairage de la Croix	36 500 \$
Géomatique	45 000 \$
Plantation d'arbres	3 000 \$
Aménagement paysager et écran	15 000 \$
Mobilier urbain (supports à vélos)	1 000 \$
Installation de l'affiche au Parc industriel	5 000 \$
Immobilisations générales	85 300 \$

Total des immobilisations

800 000 \$

Les immobilisations prévues en 2005 et qui n'ont pas été réalisées ont été reportées à une année ultérieure.

Indications concernant les résultats financiers de l'année en cours

Le budget d'opérations de l'année 2006 a été approuvé par le Conseil municipal pour une somme de 7 226 504 \$. Étant donné qu'il reste quelques semaines pour compléter la présente année, il est difficile de prédire avec précision les résultats de l'année en cours.

Orientation générale pour le Budget 2007

Présentement, nous sommes à préparer le budget 2007. Nous avons la ferme intention de maintenir un niveau de dépenses raisonnable. Le projet prioritaire sera la mise aux normes de l'eau potable. L'estimation des coûts de ce projet est d'environ 12,7 millions de dollars (pour Beupré seul) ou d'environ 15,7 millions de dollars (pour Beupré conjoint avec Ste-Anne-de-Beupré). Une partie sera financée par le Ministère des Affaires Municipales et des Régions pour environ 50 %.

Concernant les autres dépenses d'immobilisations et d'investissements, nous avons l'intention de payer comptant ces coûts à même le budget des opérations courantes à l'exception des investissements majeurs.

Orientation générale concernant le programme triennal d'immobilisations pour 2007 – 2008 et 2009

Au cours des dernières années, nous n'avons pas déterminé de programme triennal d'immobilisations. Chaque cas a été étudié à la pièce. Nous continuerons d'agir ainsi au cours des trois (3) prochaines années. Cependant, on peut prévoir qu'une partie des budgets sera affectée aux dépenses suivantes:

- finalisation du chemin d'accès au Parc industriel
- mise aux normes de l'eau potable

Contrats adjugés depuis le 3 octobre 2005

Au cours de la présente année, la Ville de Beupré a signé plusieurs contrats avec différentes entreprises ou individus. La liste de ces contrats est disponible à l'hôtel de ville pour toute personne qui désirerait en prendre connaissance.

Traitement des élus municipaux

Pour l'année 2006, vous trouverez ci-dessous la rémunération actuelle des membres du Conseil municipal:

	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
Maire (Municipalité)	15 233 \$	7 616 \$
(MRC préfet)	8 702 \$	4 350 \$
CMQ	28 251 \$	1 749 \$
Conseillers et Conseillère	6 000 \$	3 000 \$

Budget 2007

En décembre prochain, je déposerai les prévisions budgétaires de l'année 2007 lors d'une assemblée publique qui sera tenue à cet effet.